

L'Anse-Saint-Jean, le 15 avril 2019.

Je, soussigné, par les présentes, certifie que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance. Jonathan Desbiens, secrétaire trésorier /directeur général.

Jonathan Desbiens, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 15 avril 2019 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Madame Chloé Bonnette
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Richard Perron
 Monsieur Éric Thibeault

149-2019
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté.

150-2019
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Demande révisée d'aide financière pour le programme PRIMEAU VOLET 1
- 3.2 Maion des jeunes du Bas-Saguenay – Demande d'appui pour la politique de soutien aux projets structurants.
- 3.3. Dépôt du résultat de la demande de participation à un référendum concernant le second projet de règlement 19-360 usages conditionnels.
- 3.4 Avis de motion règlement 19-352 plan d'urbanisme
- 3.5 Avis de motion règlement 19-353 de zonage
- 3.6 Avis de motion règlement 19-354 de construction
- 3.7 Avis de motion règlement 19-355 de lotissement
- 3.8 Avis de motion règlement 19-356 permis et certificats
- 3.9 Avis de motion règlement 19-357 dérogations mineures
- 3.10 Avis de motion règlement 19-358 plan d'aménagement d'ensemble
- 3.11 Avis de motion règlement 19-359 plan d'implantation et d'intégration architecturale
- 3.12 Avis de motion règlement 19-360 usages conditionnels
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

151-2019
DEMANDE RÉVISÉE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME PRIMEAU VOLET 1

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU VOLET 1 et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers QUE la municipalité s'engage à respecter

toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU VOLET 1;

QUE la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU VOLET 1;

QUE le conseil municipalité autorise le dépôt de la demande révisée d'aide financière au programme PRIMEAU VOLET 1.

152-2019

MAISON DES JEUNES DU BAS-SAGUENAY - DEMANDE D'APPUI POUR LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

CONSIDÉRANT QUE notre milieu a le privilège de posséder sur son territoire une maison des jeunes et qu'elle désert également les villages voisins;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes du Bas-Saguenay enregistre un nombre important de présences importantes;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes organise aux 12-17 ans des activités de loisirs, de culture et de prévention pour rendre les jeunes actifs, critiques, autonomes et responsables dans leur communauté;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de projet qui sera déposée à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du projet de la politique de soutien aux projets structurants pour un montant de 8 000.00 \$.

DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 19-360 USAGES CONDITIONNELS

Monsieur Jonathan Desbiens, directeur général dépose le résultat de la demande de participation au référendum concernant le second projet de règlement 19-360 usages conditionnels. Aucune demande n'a été reçue, en conséquence le présent règlement ne sera pas soumis aux personnes habiles à voter.

153-2019

AVIS DE MOTION CONCERNANT RÈGLEMENT 19-352 PLAN D'URBANISME

Avis de motion est donné par Monsieur Éric Thibeault, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement 19-352 plan d'urbanisme ayant pour objet d'abroger le règlement en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet et le remplacer par le présent règlement, en vue de sa concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

154-2019

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 19-353 DE ZONAGE

Avis de motion est donné par Monsieur Yvan Côté, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement 19-353 de zonage ayant pour objet d'abroger le règlement en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet et le remplacer par le présent règlement, en vue de sa concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC

du Fjord-du-Saguenay.

155-2019

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 19-354 DE CONSTRUCTION

Avis de motion est donné par Monsieur Richard Perron, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement 19-354 de construction ayant pour objet d'abroger le règlement en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet et le remplacer par le présent règlement, en vue de sa concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

156-2019

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 19-355 DE LOTISSEMENT

Avis de motion est donné par Monsieur Victor Boudreault, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement 19-355 de lotissement ayant pour objet d'abroger le règlement en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet et le remplacer par le présent règlement, en vue de sa concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

157-2019

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 19-356 PERMIS ET CERTIFICATS

Avis de motion est donné par Monsieur Anicet Gagné, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement 19-356 permis et certificats ayant pour objet d'abroger le règlement en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet et le remplacer par le présent règlement, en vue de sa concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

158-2019

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 19-357 DÉROGATIONS MINEURES

Avis de motion est donné par Monsieur Richard Perron, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement 19-357 dérogations mineures ayant pour objet d'abroger le règlement en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet et le remplacer par le présent règlement, en vue de sa concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

159-2019

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 19-358 PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Avis de motion est donné par Madame Chloé Bonnette, le règlement 19-358 plan d'aménagement d'ensemble ayant pour objet d'abroger le règlement en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet et le remplacer par le présent règlement, en vue de sa concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

160-2019

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 19-359 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Avis de motion est donné par Monsieur Yvan Côté, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement 19-359 plan d'implantation et d'intégration architecturale ayant pour objet d'abroger le règlement en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet et le remplacer par le présent règlement, en vue de sa concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

161-2019

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 19-360 USAGES CONDITIONNELS

Avis de motion est donné par Monsieur Victor Boudreault, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée du conseil, pour adoption, le règlement 19-360 usages conditionnels ayant pour objet d'abroger le règlement en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet et le remplacer par le présent règlement, en vue de sa concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

PÉRIODE DE QUESTIONS

162-2019

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Thibeault propose la fermeture de la séance à 19 h 08

Madame Annick Boudreault, DG/Secrétaire-trésorière par intérim

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».